



DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE BURGNAC

N° 2022-47

**Séance du
28 novembre 2022**

Date de convocation :
22 novembre 2022

Nombre de membres :
En exercice : 14
Présents : 10
Votants : 12

Résultat du vote :
Pour : 12
Contre : 0
Abstentions : 0

L'an deux mille vingt-deux, le 28 novembre, le Conseil municipal de la commune de BURGNAC, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie, sous la présidence de Monsieur Michel REBEYROL, Maire.

Présents :

M. REBEYROL, MME LASCAUX, MM. MARGARIDO, GAUBERT, MMES FLUHR, BARATAUD, M. LAGRANDANNE, MME LEOBARDY, M. GODMÉ, MME GODMÉ.

Excusés :

Mme Lyliane CHANTEGROS donne pouvoir à Bernard LAGRANDANNE
M. Fabien DELOTTE donne pouvoir à Bruno GAUBERT
Mme Sandrine VAL

Absents :

M. Antoine-Serge CORREIA

Secrétaire de séance : Véronique GODMÉ

DÉCISION MODIFICATIVE N°2 – BUDGET PRINCIPAL

Monsieur Le Maire informe le Conseil Municipal que les crédits votés à certains articles du budget principal 2022 doivent être modifiés, il y a lieu de procéder par décision modificative de la manière suivante :

FONCTIONNEMENT			
DEPENSES			
6411	+ 2 500€	022	- 2 500€
INVESTISSEMENT			
DEPENSES			
1641	+ 570€	2315	- 570€

LE CONSEIL MUNICIPAL, À L'UNANIMITÉ

- **Approuve** la décision modificative ci-dessus.

Fait et délibéré en mairie
Les jour, mois et an que dessus
Pour copie conforme

Le Maire,
Michel REBEYROL

